**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2014)

**Heft:** 2045

**Artikel:** Pour en finir avec la guerre contre la drogue : pragmatisme suisse, Commission globale et expérimentation américaine

**Autor:** Escher, Gérard

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1012766

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

clairement évoqué la possibilité pour le Conseil fédéral de résilier l'ALCP, ce qui contraindrait *de facto* l'UE à revenir à la table des négociations.

Ni le Parlement ni *a fortiori* le peuple ne peuvent donc se prononcer sur la décision de résilier l'ALCP. En outre, on ne peut bien évidemment pas soumettre au vote la *«non-décision»* que constitue la poursuite des accords bilatéraux I, qui valent désormais pour une durée indéterminée. Le peuple ne pourra donc pas se prononcer directement sur la question de savoir s'il veut encore ou non de l'actuelle libre circulation des personnes

### 4. Un ou des traités *«bilatéraux III»*?

La quatrième possibilité – la plus vraisemblable – serait qu'un vote soit organisé sur un ou des nouveaux accords conclus avec l'Union européenne. Didier Burkahler, qui ne parle jamais de *«deuxième vote»*, mais de *«nouveau vote»* sur les relations avec l'UE, semble privilégier cette hypothèse.

Un ALCP *«modifié»* pour être conforme au nouvel article sur la gestion de l'immigration serait sujet au référendum facultatif. Un vote n'est donc pas certain sans parler du fait qu'il suppose que les négociations – mal emmanchées – aboutissent un jour. Ce serait en outre les milieux opposés à un nouvel accord qui devraient lancer le référendum.

L'objet de ce nouveau vote pourrait plus vraisemblablement être le fameux *«accord institutionnel»* censé chapeauter l'ensemble de nos relations avec les 28. Les négociations pour un accord institutionnel seraient d'ailleurs plus avancées que ce que laisse entendre le gouvernement, même s'il faudra trouver une solution à la problématique des *«juges étrangers»*.

Se posera alors la question de savoir si ce nouveau traité serait soumis au référendum obligatoire, qui requiert la double majorité, comme ce fut le cas du traité sur l'EEE – ou s'il ne s'agit que d'un traité *«contenant des dispositions importantes fixant des règles de droit»* sujet au référendum facultatif. Il est douteux que l'article 140 de la Constitution permette de soumettre au référendum obligatoire d'autres traités que ceux qui y sont exhaustivement énumérés – soit ceux qui ont pour objet l'adhésion à une organisation de sécurité collective ou à une communauté supranationale. Ce n'est pourtant qu'avec l'accord de la double majorité que le Conseil fédéral pourrait considérer que ce nouveau traité-cadre avec l'UE, qui pourrait comporter un volet sur la migration, l'autoriserait à déroger au principe des contingents dans le cadre de nos relations avec l'UE.

Il est donc peu vraisemblable que le constituant soit amené de nouveau à se prononcer sur l'objet du scrutin du 9 février. En revanche, un nouveau vote est probable d'ici 2016 ou 2017 sur nos relations avec l'UE. Son objet dépendra essentiellement de deux facteurs: les choix du Conseil fédéral et le résultat des négociations avec Bruxelles.

# Pour en finir avec la guerre contre la drogue

Pragmatisme suisse, Commission globale et expérimentation américaine

*Gérard Escher - 29 juillet 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/26081*

Quarante ans après la déclaration de guerre du président Nixon contre la drogue, le crime organisé et les groupes terroristes contrôlent un marché annuel de 400 milliards de dollars, selon une estimation du Fonds monétaire international.

Aux Etats-Unis, en 20 ans d'une guerre intensive, la teneur du cannabis en THC a triplé et son prix presque baissé de moitié, chiffres de la police. L'offre mondiale d'héroïne est passée de 1'000 tonnes en 1980 à 4'800 tonnes en 2010 et le prix a chuté de 80%, chiffres officiels encore.

L'expression *War on Drugs* fait référence à une application répressive des lois sur les stupéfiants, prônant la *«tolérance zéro»* et visant un monde sans drogues. Signe particulier, les guerriers de la drogue ne se préoccupent pas de la santé des usagers. Or la stigmatisation et la peur dissuadent les usagers de faire appel aux services sanitaires; et les systèmes de santé limitent l'accès par l'exigence de l'abstinence, la restriction de la mise à disposition d'aiguilles et de seringues stériles et l'interdiction des traitements de substitution. Les incarcérations massives favorisent la contamination et la peur d'être arrêté décourage les usagers de recourir aux traitements proposés.

La Suisse a reconnu très tôt les liens de causalité entre la guerre contre la drogue et la propagation du VIH/Sida. Quand la dépendance a été traitée comme un problème de santé (seringues, substitution, distribution), les nouvelles infections dues aux drogues injectables sont passées en Suisse de 68% en 1985 à près de 5% en 2009. Lire ici l'évaluation scientifique du pragmatisme suisse.

## Commission globale en matière de drogues

Ces succès et d'autres (en Ecosse par exemple) ont convaincu une palette de personnalités (dont sept anciens présidents, y compris la Suissesse Ruth Dreifuss) de créer la Commission globale de politique en matière de drogues (*Global Commission on Drug Policy*, GCDP). Cette instance examine les fondements idéologiques, l'efficacité et les conséquences de l'approche de la guerre contre la drogue, évalue les différentes stratégies nationales et fait des recommandations pour reformuler les lois afin de protéger la santé et la sécurité des populations.

Dans trois excellents rapports, la GCDP démontre les effets désastreux de cette guerre et la possibilité d'une politique de la drogue positive si l'angle d'attaque est la santé: *La guerre aux drogues* (2011), *La guerre aux drogues face au VIH/Sida – Comment la criminalisation de l'usage des drogues aggrave la pandémie mondiale* (2012) et *L'impact négatif de la guerre contre la drogue sur la santé publique: l'épidémie cachée d'hépatite C* (2013).

Ce dernier rapport souligne comment l'application stricte de la prohibition favorise la diffusion de l'hépatite C et du VIH/Sida par la marginalisation sociale et la mise en péril de l'accès aux services de santé. Sur les seize millions de personnes qui dans le monde s'injectent des drogues, dix millions sont porteuses du virus de l'hépatite C (et trois millions du VIH/Sida).

Dans nos pays, l'injection des drogues est responsable de 80% des infections à l'hépatite C, *«une bombe virale à retardement»*. Elle provoque d'abord une infection chronique, puis dans 5 à 20% des cas une cirrhose, et entre 1 et 5% la mort par cancer du foie.

La GCDP plaide pour une politique réaliste: la décriminalisation plutôt que la légalisation des drogues.

## Changement d'opinion?

Pour la première fois depuis que ce sondage existe (1969), une majorité d'Américains (58%) se prononce en faveur de la légalisation du cannabis. L'usage médical de la marijuana a préparé le terrain: le 7 juillet 2014, New York devint le 23e Etat américain à le légaliser.

Mais plus encore, c'est le rôle pionnier des petits Etats ou nations, l'Uruguay (3,4 millions d'habitants), le Colorado (5 millions), Washington (7 millionss) qui font évoluer l'opinion publique en légalisant le cannabis, médical et récréatif. Plusieurs pays européens – Pays-Bas (*coffee shops*), Espagne (*cannabis social clubs*) avaient initié des expériences similaires.

L'expérience du Colorado est la plus médiatisée. Son gouverneur – opposé à la libéralisation qu'il doit

maintenant mettre en œuvre – vient de faire le bilan des six premiers mois: le marché noir est affaibli, le pire ne s'est pas réalisé.

En particulier, on n'observe apparemment pas de pic de consommation chez les adolescents. Il y a un problème avec le cannabis «*pâtissier*» (incorporé dans les gâteaux) qui est tentant pour les enfants, d'autant plus qu'il n'y a guère de données scientifiques relatives aux effets du THC sur des cerveaux en développement. D'autres données importantes (alcool et cannabis au volant) ne sont pas encore disponibles. Le gouverneur fait état des retombées financières et du recul du marché noir: les usagers sont prêts à payer 65 $ pour 3,5g, dont 20 $ de taxes. Les premiers 40 millions iront à la construction d'écoles.

Le cannabis – jugé généralement moins dangereux que l'alcool, le tabac ou les somnifères – ne génère pas les problèmes de santé imputables aux drogues injectables à large consommation. Mais avec ce changement d'opinion et de pratique relatif au cannabis, les USA ne peuvent plus être le faucon de la guerre mondiale contre la drogue.

Un temps de sérénité s'annonce peut-être. Un quatrième rapport de la GCDP – sur la régulation – est attendu pour l'automne 2014.

# Une belle réalisation de théâtre politique populaire autour de Jaurès

Dominique Ziegler présente «Pourquoi ont-ils tué Jaurès?» au Festival «off» d'Avignon

*Pierre Jeanneret - 24 juillet 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/26065*

Comme chaque année, le Festival *off* d'Avignon provoque le même engouement du public.

Tout d'abord, pendant cette manifestation, il règne dans cette superbe ville, qui fut pontificale, une atmosphère tout à fait extraordinaire, à la fois enthousiaste, bon enfant, sans aucun débordement (en particulier éthylique), due sans doute à la communion qui s'opère autour du théâtre. Mais surtout, le Festival *off* propose une offre de spectacles tout simplement inouïe, et presque pléthorique, avec un éventail de genres attirant tous les âges et tous les publics: pièces du répertoire classique et de boulevard dûment revisitées, *commedia dell'arte*, tours de chant, divertissements à succès, œuvres politiquement engagées, poésie, opérettes, etc., sans oublier de nombreux spectacles pour les enfants. Evidemment, au milieu de ce tourbillon, il faut faire des choix, parfois cruels, toujours subjectifs.

Il ne faut pas éluder non plus la dimension économique du *off*, qui est aussi ou surtout un grand marché du théâtre, fréquenté par tous les responsables de lieux de spectacle du monde francophone pour découvrir des troupes, des productions et construire leur saison. C'est ce qui détermine la volonté d'innombrables troupes d'être présentes en Avignon.

Pour l'édition 2014 – qui prend fin le 27 juillet – 26 pays sont présents avec 150 compagnies théâtrales. Les Suisses ne sont pas en reste. On relèvera notamment leur présence régulière à l'Espace Saint Martial (par ailleurs lié à la paroisse protestante de Vaucluse): nous y avions vu et entendu l'an dernier le beau et émouvant tour de chant de la Lausannoise Anne Chollet, dédié aux débuts de Barbara. Parmi les spectacles auxquels nous avons assisté cette année, nous voudrions mettre en évidence la remarquable pièce